

Compte-rendu du Conseil de Communauté

Du mardi 15 avril 2025 à 14h30 à ST MAIME

M. PARRAUD est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 25 délégués présents et 7 procurations, soit **32 Voix**

1 – TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé d'adopter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) 6,40 %
- Taxe Foncier Bâti 8,13 %
- Taxe Foncier Non Bâti 25,61 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 31,61%

L'assemblée adopte à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus.

2 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée fixe à l'unanimité le taux de la TEOM à 9,5%.

3 – PRODUIT GEMAPI

L'assemblée fixe à l'unanimité le produit de la taxe GEMAPI à 130 000 €.

4 – SUBVENTIONS 2025

L'assemblée décide à l'unanimité le versement des subventions 2025 à l'ADMR de Banon et Reillanne, le syndicat d'initiative de Revest du Bion et la MAM de St Maime.

5 – INITIATIVE ALPES PROVENCE

L'assemblée décide à l'unanimité de verser une subvention de 6 707,40 €

6 – AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

L'assemblée décide à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention d'accorder une subvention de 5 000 € à cette structure.

7 – REVERSEMENT DE FISCALITE

L'assemblée adopte à l'unanimité le reversement de fiscalité aux communes de Mane, Dauphin et St Martin-les-Eaux.

8 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

L'assemblée accepte à l'unanimité la prise en charge du FPIC en lieu et place des communes.

9 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

L'assemblée adopte à l'unanimité les autorisations de programmes et crédits de paiements pour les 4 budgets, service général, économie, déchets ménagers et SPANC.

10 – BUDGET 2025

A. Budget Principal

Le budget primitif 2025 pour le service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 7 560 937,00 €
- Section d'investissement 6 140 408,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 service principal.

B. Budget Economie

Le budget primitif 2025 pour le service Economie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 1 359 426,00 €

- Section d'investissement 6 609 966,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 service Economie.

C. Budget Déchets Ménagers

Le budget primitif 2025 pour le service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 2 796 475,00 €
- Section d'investissement 1 794 366,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 service déchets ménagers.

D. Budget SPANC

Le budget primitif 2025 pour le service SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 15 610,00 €
- Section d'investissement 11 568,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 service SPANC.

Un budget vert a été élaboré afin de montrer aux élus les efforts entrepris en matière d'environnement.

11 – POLE BOIS A BANON

L'assemblée autorise à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention la signature du bail à intervenir.

12 – ATELIER RELAIS A BANON

A. Contrat de location

L'assemblée décide à l'unanimité la signature du contrat administratif de location à intervenir avec la société Bals'art.

B. Contrat de maîtrise d'œuvre

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du protocole transactionnel avec le maître d'œuvre R+4 Architectes

13 – CITEO

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat avec CITEO.

14 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

A. Crèches de Reillanne et Mane ouvrent leurs portes aux parents

Il s'agit d'un projet de soutien à la parentalité d'un montant de 5 410 € avec une aide de la CAF à l'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter cette demande de financement.

B. Extension du bâtiment Collines de Provence

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter cette demande de financement.

C. Construction d'un Bureau d'Informations Touristiques à REILLANNE

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à solliciter ces financements.

19 – TRAVAUX DE VOIRIE

L'assemblée décide à la majorité avec 21 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions de fixer une participation de 20% pour les communes en débet pour le financement des travaux de voirie.

Séance close à 16h56.

Mane, le 16 avril 2025

